Prudence : saison de la chasse 2026-2027

La société de chasse d'Epône informe du calendrier 2026 - 2027 des battues. Des panneaux sont installés pour prévenir de leur présence et des zones concernées. Cyclistes, promeneurs, soyez prudents et respectez les signalements..



Période de chasse

- Ouverture générale : 20 septembre 2026 à 9h au 28 février 2027 à 18h
- Chasse au sanglier : : prolongation jusqu’au 31 mars 2027

Jours et horaires de chasse

- **Battues organisées** : les samedis : 3 octobre, 24 octobre, 7 et 21 novembre, 5 et 19 décembre 2026 puis 9 janvier 2027, 6 et 20 février 2027 - Zones balisées par des panneaux signalant l’action en cours. Horaires : de 8h à 14h30

- **Chasse les dimanches et jours fériés** :
  - Du 20/09/2026 au 31/10/2026 : de 9h à 18h
  - Du 01/11/2026 au 15/01/2027 : de 9h à 17h
  - Du 16/01/2027 au 28/02/2027 : de 9h à 18h

- **Tir d’été (sanglier)** : du 1er juin au 15 août

Zones concernées

Des panneaux signalent les interventions et la zone concernée.
Les zones concernées sont sur l’ensemble du territoire de Chasse de la société de chasse d’Epône : Bois Lourdet, Bois de Brouillard, Mare, zones de cultures dont les parcelles de maïs. Elles peuvent évoluer au cours de la saison en fonction du plan de chasse.

Vététistes et promeneurs, la prudence est de mise sur cette période, les tirs pouvant être à balles.

Documents
Nomination louvetiers dans les Yvelines
Régulation des espèces d'animaux dans les Yvelines
AP Ouverture et clôture de la chasse 2026-2027